



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
M. Alain GIRNY, Président  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Pays : France  
Tel : 03.89.70.90.70  
Fax 03.89.70.90.85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**2. Objet du marché :**

**Intitulé :**

Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Louis

**Procédure de passation :** Appel d'offres ouvert (application des articles 25-I.1° et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

**Type de marché :** Marché de services

**Publication au JOUE :** OUI

**Lieu principal d'exécution :** Ces prestations concernent l'aire d'accueil située 1 rue des Gravières à 68300 SAINT-LOUIS.  
Code NUTS : FRF12

L'avis implique un marché public.

**Classification CPV :**

70 33 21 00 - 8 : Services de gestion de terrains

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Marché couvert par l'AMP : OUI

**Informations sur les lots :**

Marché divisé en lots : NON



**Variantes :**

Les variantes sont-elles autorisées : NON

**Options :** OUI

**Description de ces options :**

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires :** NON

**Durée du marché :**

Le marché est conclu pour une période initiale du 1er mai 2019, ou de la date de notification du marché si celle-ci est postérieure au 1er mai 2019, jusqu'au 31 décembre 2019. Le marché est ensuite renouvelable 2 fois par période de 1 an par tacite reconduction. Il ne pourra pas être toutefois poursuivi au-delà du 31 décembre 2021.

**3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :**

**CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :**

**Cautionnement et garanties exigées :**

Aucun cautionnement et garantie ne sera exigé.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :**

- Marché autofinancé par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix sont fermes durant la première période du marché soit du 1<sup>er</sup> mai 2019, ou de la date de notification du marché si celle-ci est postérieure au 1<sup>er</sup> mai 2019, jusqu'au 31 décembre 2019. Les prix du marché sont ensuite révisés annuellement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque nouvelle année d'exécution.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au marché.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

**Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :



- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

#### **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

#### **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- Certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

#### **4. Procédure :**

**Type de procédure :** ouverte

#### **CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Valeur technique : 60 %

Prix des prestations : 40 %

#### **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :**

**Date limite de réception des offres :** Vendredi 22 février 2019 à 11h00

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**  
Français.

**Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**  
3 mois à compter de la date limite de remise des offres.

**Lieu d'ouverture des offres :** SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.



## 5. Renseignements complémentaires :

### Précisions concernant les critères d'attribution des offres :

La notation des différents critères de jugement des offres des candidats est explicitée à l'article 6 du règlement de la consultation.

### Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et **disponible uniquement** sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

### Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public **impose** la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

### Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse



électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique [courrier@aws-france.com](mailto:courrier@aws-france.com) qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23  
Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23  
Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Mercredi 16 janvier 2019

